

## Revue de presse du 4 septembre 2015

NATIONAL .....	2
Le JDD / Déboutés expulsés : le "1%" lancé par Marine Le Pen est-il fiable? .....	2
Réforme / 70 ans de Réforme : "Continuer à donner du sens à l'actualité" .....	3
La croix / L'hebdomadaire protestant « Réforme » a 70 ans .....	4
RFI / Migrants en France: de la difficulté d'être en règle .....	5
Arte journal .....	7
France Info .....	7
RCF / Le temps de le dire : L'Europe au défi des réfugiés .....	7
Le Monde / En France, de timides élans citoyens en direction des réfugiés .....	8
Slate / Petit guide de tout ce que vous pouvez faire pour venir en aide aux réfugiés .....	8
Atlantico / Pour le rétablissement de la double peine ? Mais oui bien sûr ! .....	11
Europe 1 / Ce que vous pouvez faire pour aider les migrants .....	11
FranceTVinfo / Migrants ou réfugiés ? .....	12
BFMTV / Journal 15h45 .....	13
REGIONAL .....	13
Le Progrès / ENTRETIEN. Jean-Claude Mas : "la France n'est pas à la hauteur" .....	13
La République des Pyrénées / Les Mardis de l'insolite : de beaux moments en Haut-Béarn .....	14
Midi libre / Migrants : les chiffres de Robert Ménard .....	15
Midi Libre / Propos racistes : 1 500 € d'amende pour l'ex candidat frontiste .....	15
France 3 Languedoc-Roussillon / Najib, réfugié afghan, ancien de la jungle de Calais et boulanger à Soudorgues .....	16
Le journal de Mayotte / Eloignement des enfants : le tribunal administratif rappelle la loi à l'Etat .	16

# Le JDD / Déboutés expulsés : le "1%" lancé par Marine Le Pen est-il fiable?

31/08/2015

DETECTEUR DE MENSONGES – Marine Le Pen fait de la lutte contre "l'immigration légale et clandestine" un axe central de sa rentrée politique. Invité sur Itélé lundi matin, cette dernière a fustigé le "laxisme" du gouvernement, avançant que "seul 1% seulement [des déboutés du droit d'asile] sont renvoyés dans leur pays d'origine". Une estimation loin d'être certifiée, puisqu'il n'existe pas de statistique officielle et validée sur le sujet.

Retour aux fondamentaux. Lundi matin Marine Le Pen a assuré le service après-vente de son discours de rentrée, donné samedi 29 août à Brachay, où la patronne du FN s'est longuement attardée sur la crise migratoire sans précédent en Europe. Un domaine dans lequel elle espère capitaliser un maximum de voix pour sa candidature aux élections dans la région dans le Nord-Pas-De-Calais-Picardie, frappée par la crise des migrants à Calais.

Invitée sur la matinale d'Itélé lundi matin, Marine Le Pen a réaffirmé que "seul 1% seulement [des déboutés du droit d'asile] sont renvoyés dans leur pays d'origine". Un chiffre martelé depuis la sortie d'un "rapport d'étape" de la Cour des Comptes en avril 2015 dans Le Figaro. Un rapport intermédiaire - non définitif, dont les informations ne sont pas validées – qui chiffre à 1% les déboutés qui quittent le territoire français à la suite du refus de leur demande.

Un chiffre contesté par les associations

A l'heure actuelle, il n'existe pas de chiffres précis sur le nombre de déboutés du droit d'asile qui quitterait (de force ou de gré) le territoire français. Comme le note Les Décodeurs du Monde, il existe bien une base de données du ministère de l'Intérieur sur "l'éloignement des étrangers en situation irrégulière", mais celle-ci reste indifférente au passif des reconduits et ne renseigne pas le statut de la personne expulsée.

Contesté dès sa sortie, le chiffre de 1% de reconduite à la frontière est remis en cause par les associations d'aide aux demandeurs d'asile. Pierre Henry, directeur général de France terre d'asile, évoque une : "caricature dans un dossier qui est difficile", dans les colonnes du Monde. La Cimade avance de son côté le chiffre de 10% de déboutés renvoyés.

Des statistiques confuses pour les politiques

Inconnu, le chiffre réel sur les déboutés reconduits dans leur pays d'origine l'est également pour les personnels politiques, de droite comme de gauche. Ces derniers n'hésitent pas pourtant à avancer leurs propres estimations, comme le rapporte Libération qui s'est penché sur le sujet. Fin 2014, Valérie Pécresse avançait le chiffre de 5%, Éric Ciotti celui de 20%, quand Roger Karoutchi tablait sur 33%, via un rapport d'information du Sénat daté de fin 2013.

Accusé de laxisme après la fuite du rapport d'étape de la Cour des comptes, Bernard Cazeneuve s'est employé à déminer le terrain. Sur RTL, le ministre de l'Intérieur a indiqué : "En matière de reconduite à la frontière, nous faisons 13% de reconduite de plus pour les déboutés du droit d'asile depuis 2012". Ici aussi, le chiffre ne reflète pas la réalité indique Le Monde. Bernard Cazeneuve base en effet son analyse sur un bilan des reconduites à la frontière depuis 2009, qui ne prend pas en compte le statut des personnes expulsées : déboutées ou simplement en situation irrégulière sur le territoire français.

Une chose est sûre : pour le moment, il n'existe pas de statistiques officielles françaises sur le nombre de déboutés reconduits à la frontière. Et le chiffre avancé par Marine Le Pen, qui émane du rapport d'étape de la Cour des comptes a de grandes chances d'être sous-évalué.

Mais l'opacité risque de perdurer. D'après Libération, le ministère de l'Intérieur avait lancé en 2014

un début d'étude sur le sujet. On en attend toujours les résultats.

## **Réforme / 70 ans de Réforme : "Continuer à donner du sens à l'actualité"**

02/09/2015

Propos recueillis par F. Casadesus

La présidente de la Cimade Geneviève Jacques et l'historien Patrick Cabanel analysent Réforme et imaginent de quelle manière notre journal doit évoluer.

Nous avons demandé à Geneviève Jacques, présidente de la Cimade, et Patrick Cabanel, historien et directeur d'études à l'École pratique des hautes études, deux observateurs engagés, d'exprimer un point de vue critique et analytique sur notre journal et sa place dans le champ médiatique.

Quelle est, selon vous, la singularité de Réforme ?

Geneviève Jacques : Votre journal apporte un éclairage culturellement protestant, laïc, ouvert au multiculturalisme. Il donne la parole à des gens de profils très différents, qui portent une parole de sens.

Cela se traduit par le choix des thèmes qui sont traités dans ses colonnes. En passant de l'actualité locale aux grandes questions internationales, Réforme nous encourage à approfondir nos connaissances, à trouver des perspectives. J'ajoute que la partie consacrée à la théologie, qui se présente sans faux-semblant, donne un éclairage biblique à des problèmes contemporains.

Si certains des thèmes abordés sont moins en phase avec les attentes de la Cimade, nous n'en apprécions pas moins leur grande variété.

Patrick Cabanel : Les journaux évangélistes ont leur utilité, les publications paroissiales aussi. Mais il me semble important qu'un hebdomadaire portant témoignage d'un regard chrétien sur l'actualité ne pratique pas le militantisme. Votre démarche me semble essentielle, dans un monde partagé entre l'ignorance ou l'effervescence religieuse – pour ne rien dire ici du fanatisme.

Réforme est né de la résistance au nazisme. À quoi, selon vous, faut-il aujourd'hui résister ?

P. C. : Le premier sens du mot résister, c'est rester. Le fait que le protestantisme ait perduré, malgré les persécutions, imprègne la culture protestante en France et inspire sans doute votre journal.

Aujourd'hui, la notion de résistance exige une réflexion beaucoup plus profonde que la simple incantation. Cela suppose un goût du retrait, du silence. Évidemment, suggérer à un journal de se placer à l'écart, voire de ne rien dire, peut paraître paradoxal ou provocant. Je crois plutôt que Réforme peut encourager ses lecteurs à rejeter les emballements faciles, à choisir la lenteur, ce que le monde, aujourd'hui, n'offre pas dans un premier élan.

Cultiver l'esprit de résistance peut se pratiquer au sein des familles, non par des postures ou des promesses vertueuses, mais par le réflexe du contrepoin. J'ajouterai qu'il y faut du travail, voire une forme de tristesse. Qu'importe qu'en disant cela je ne sois pas populaire. Quand la société de consommation nous intime l'ordre, pour des raisons strictement commerciales, d'être joyeux tous les jours, une forme d'austérité mérite d'être entretenue.

G. J. : Résister, c'est la première attitude qui suit l'indignation contre l'injustice, contre ce qui veut déshumaniser l'humain, ce qui humilie, ce qui divise les différentes catégories de populations les unes contre les autres, jusqu'à des réactions radicales.

Mais résister c'est aussi témoigner, montrer que l'hospitalité est un moteur qui permet aux êtres de se tenir debout. Contre les oiseaux de mauvais augure qui découragent d'agir, les cyniques qui se moquent de ceux qui portent une vision positive de l'humanité, Réforme doit jouer son rôle. Ce journal sait donner en exemple non seulement les initiatives collectives qui améliorent la vie commune, mais encore ceux qui s'impliquent avec générosité, sans se prendre pour des héros.

C'est une façon de dépasser la modestie outrancière qui parfois peut animer le monde protestant. À

l'heure où les prophètes de malheur tiennent le haut du pavé médiatique, il est essentiel de communiquer, de diffuser un autre rapport au monde, une autre lumière.

Les mots d'hospitalité, de fraternité, de solidarité sont trop souvent tournés en ridicule. La responsabilité du protestantisme, et donc de Réforme, consiste à redonner tout leur sens mais aussi leur rayonnement sociologique à ces principes.

De quelle façon un journal protestant peut-il concilier la fidélité à son histoire et l'adaptation aux nouvelles formes de communication, dominées par l'image ?

G. J. : Que l'on s'en réjouisse ou le déplore, nos concitoyens âgés de moins de 40 ans suivent l'actualité par le truchement des nouveaux médias.

C'est un fait incontestable qui ne comporte pas que des inconvénients, puisque par ce biais nos jeunes concitoyens restent informés plutôt que de verser dans l'ignorance. Réforme doit donc continuer à faire le pari de l'ouverture aux autres, d'utiliser les nouveaux supports de langage. Sinon, le risque, et c'est un risque réel, je le souligne, c'est de se complaire dans une élite intellectuelle.

P. C. : Revenir sur les combats du passé ne peut servir de règle. Internet nous offre en quelques secondes une bibliothèque mondiale. Réforme doit être inscrit dans ce mouvement.

Mais qu'il n'oublie pas la parution traditionnelle. La sensualité, le bruit, le parfum même du papier définissent un monde auquel beaucoup sont attachés. Ce type de lecture peut s'apparenter à une forme de distinction, c'est vrai. Mais alors il faudrait prendre le terme dans une acception fraternelle : quand je vois quelqu'un lire un journal dans l'autobus ou le train, je me sens appartenir à une même communauté d'esprit. Je crois important que Réforme entretienne cette flamme.

De quelle manière imaginez-vous Réforme dans dix ou vingt ans ?

P. C. : Si vous m'aviez posé la question voici vingt ans, lorsque le protestantisme s'enorgueillissait de son histoire, s'enfermait dans la célébration de sa mémoire et le repli sur soi, je vous aurais dit que Réforme avait du souci à se faire pour son avenir.

Mais à l'heure où le protestantisme se montre à la fois conquérant, novateur et ouvert, je pense que ce journal va connaître une véritable expansion.

Mieux que d'autres, parce que situé à l'intersection de plusieurs champs, Réforme pourra faire comprendre la complexité des familles protestantes, aidera à appréhender la pensée religieuse dans un univers traversé de passions spirituelles, enfin touchera un public qui ne se reconnaît pas dans le fait religieux mais cherche du sens à la marche du monde.

G. J. : Je pense que l'éthique dont Réforme est porteur sera toujours indispensable à la société française.

J'espère, compte tenu de cette nécessité, que ceux qui exerceront plus tard des responsabilités au sein de ce journal trouveront les meilleures manières d'aborder l'actualité. Ce ne sera plus le « bon vieux journal d'autrefois » ? Eh bien, tant mieux. J'espère que Réforme sera toujours capable de nourrir des citoyens attentifs et mobilisés, de donner du sens à l'actualité.

## **La croix / L'hebdomadaire protestant « Réforme » a 70 ans**

02/09/2015

Fondé à la Libération, dans le contexte de la Résistance, ce magazine a toujours témoigné d'une parole libre et originale, fidèle à l'esprit de ses créateurs.

Le numéro du magazine « Réforme », qui paraît jeudi 3 septembre, marque les 70 ans de cet hebdomadaire emblématique du protestantisme français.

Par souci d'éviter l'autosatisfaction, ce numéro anniversaire s'ouvre par un entretien croisé avec l'historien Patrick Cabanel, professeur d'histoire contemporaine à Toulouse, et Geneviève Jacques, présidente de la Cimade. Ces deux personnalités protestantes traitent de « la notion de résistance »

aujourd'hui, qu'il s'agisse de lutter contre le réchauffement climatique, le terrorisme et les inégalités ou de s'engager pour l'Europe, les migrants ou les questions éthiques...

« Notre idée n'était pas tant de revenir sur l'histoire du journal que d'aborder les grandes problématiques actuelles qui interrogent et perturbent nos lecteurs et lectrices, dont certains nous suivent depuis toujours ! », précise Nathalie Leenhardt, rédactrice en chef de l'hebdomadaire, qui espère diffuser largement ce numéro spécial lors du traditionnel rassemblement du Désert à Mialet, ce dimanche 6 septembre.

#### POUR LA JUSTICE ET LA VÉRITÉ

C'est le 24 mars 1945 qu'était publié le premier numéro de « Réforme », décidé par des protestants résistants ou engagés, tels Albert Finet, Jean Bosc, Albert-Marie Schmidt et Denise Berthoud (fille du pasteur Marc Boegner qui fut désigné Juste parmi les nations en 1988). Et ce, afin de prolonger leur action clandestine, après la fin de la Seconde Guerre, par la publication d'un nouveau journal.

« Notre raison d'être : combattre même avec peu de moyens pour la Justice et la Vérité », écrivait le directeur, Albert Finet, dans son premier éditorial. Ces fondateurs de Réforme ont privilégié l'esprit de sérieux, le goût de la rigueur et la discrétion, d'où l'ouverture à des intellectuels : Jacques Ellul (qui a collaboré au journal dès 1945), Alfred Grosser, Jean Lacouture, Alain Finkielkraut, Jean Baubérot...

Fortement inspirée par la pensée du théologien protestant Karl Barth, l'équipe des fondateurs estimait nécessaire de conserver l'indépendance du journal vis-à-vis de l'État mais aussi indispensable d'intervenir dans la vie politique et sociale du pays. Ainsi, dès les premières tensions en Algérie, « Réforme » s'engagea en faveur de la décolonisation – tout en laissant le pasteur Boegner publier en 1953 une défense de l'Indochine française.

## **RFI / Migrants en France: de la difficulté d'être en règle**

03/09/2015, par Charlotte Cosset

De la demande de visa à l'obtention d'un titre de séjour en passant par la demande du droit d'asile, les étrangers venant en France doivent faire face à de nombreuses difficultés. Alors que l'extrême droite estime que la France accueille trop d'étrangers, les démarches difficiles et les chiffres prouvent pourtant que le pays n'est pas laxiste en la matière. Un point sur les chiffres et les démarches.

La délivrance de visas et de titres de séjours en France, qui permettent l'entrée et ensuite le séjour officiel sur le territoire, est souvent problématique. Il n'est pas rare d'entendre des témoignages de personnes ayant de grosses difficultés à obtenir leurs papiers, les refus de la préfecture n'étant pas toujours très clairs. La France, comme la plupart des pays dans le monde, délivre différents types de visas et titres de séjours : économique, familial, étudiants et stagiaires, touriste, transit... La procédure légale veut que la demande de visa soit effectuée auprès des autorités françaises avant la venue sur le territoire.

Dans ce cadre, la France a délivré plus de visas en 2014 qu'en 2013, mais la hausse se limite à 13%. En 2014, ce sont 2,8 millions de visas qui ont été délivrés, mais la plupart, c'est-à-dire plus de 2,6 millions de visas sont accordés pour des courts séjours ou des visas de transit et de circulation, accordés surtout aux touristes. En réalité, seuls 182 549 visas longs séjours ont été distribués. Les visas longs séjours n'ont pour leur part augmenté que de 6% entre 2013 et 2014. Leur nombre avait même baissé en 2011 et 2012. Ces longs séjours concernent majoritairement les étudiants et les stagiaires (82 671), viennent ensuite les regroupements familiaux (48 631).

#### Démarches des sans-papiers

Mais une partie de la population étrangère sur le territoire français est présente de façon irrégulière. Ce sont les fameux sans-papiers. Pour eux, les démarches sont bien plus compliquées et ressemblent à un véritable casse-tête chinois. Toutes les démarches doivent se faire auprès de la préfecture de

rattachement. Mais « il y a aujourd'hui 5 millions de passages par an en préfecture, pour 2,5 millions d'étrangers titulaires d'un titre de séjour », est-il précisé sur le site du gouvernement. Un manque de moyens administratifs qui crée des difficultés sur la simple question de l'accès aux bureaux des préfectures. Ce que confirme Lise Faron de la Cimade, une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile : « Il y a des gens qui viennent la veille au soir, qui dorment devant, qui sont obligés de venir plusieurs soirs de suite, qui n'arrivent pas à avoir un ticket parce qu'il y a des numerus clausus pour accéder aux guichets ».

« Une fois que vous accédez au guichet, il faut réussir à faire enregistrer votre dossier. Les préfectures demandent des listes de pièces, mais celles qui vont vraiment concerner la preuve de la situation que l'on invoque ne sont pas définies légalement. Chaque préfecture a un peu les mains libres et en réalité leurs exigences peuvent être tout à fait illégales ou abusives. Du point de vue des demandeurs, il est très difficile de savoir à quel moment un document qui vous est demandé est illégal », détaille Lise Faron.

Des exigences à géométrie variable qui rendent difficile l'accompagnement des migrants : « Les exigences varient d'une préfecture à une autre, d'un agent préfectoral à un autre, regrette Lisa Faron. Vous pouvez accompagner un jour en tant que militant de la Cimade une personne étrangère pour une demande, cela se passe bien, et puis la semaine d'après vous accompagnez une personne qui vous semble être dans la même situation, ça se passe mal et vous ne savez pas pourquoi. On est dans un arbitraire très fort et dans un pouvoir très fort de la préfecture ». Des difficultés que confirme une avocate régulièrement confrontée aux problèmes des sans-papiers. Celle-ci porte un regard très critique sur les démarches administratives souvent contradictoires avec la réalité du quotidien des personnes.

Des démarches onéreuses

Pour toutes ces personnes présentes de manière irrégulière, car en fin de droits ou parce que rentrées illégalement sur le territoire, les démarches de régularisation rendent leur situation encore plus précaire. « Un récépissé de demande doit être remis à toute personne qui dépose un dossier à la préfecture, mais la majorité des préfectures ne remettent pas ce récépissé. C'est un document provisoire qui autorise à séjourner pendant l'instruction », poursuit Lise Faron. Sans cela, le moindre contrôle de police peut faire l'objet d'une obligation de quitter le territoire.

Des démarches longues donc, difficiles, mais aussi coûteuses. « Pour demander un titre de séjour, vous payez jusqu'à 600 euros. Le tarif varie selon le type de carte. Depuis 2012, il y a un droit de visa de régularisation — une taxe — qui coûte 340 euros et qui concerne toute personne qui n'est pas en situation régulière au moment de sa demande, rappelle Lise Faron. Cela concerne une personne qui est rentrée sans visa ; une personne qui est rentrée avec un visa mais qui a expiré ; qui a eu un titre de séjour, mais qui ne l'a pas fait renouveler dans les temps... »

Conscientes des difficultés, les autorités françaises travaillent sur une loi portant sur le droit des étrangers et la réforme de l'asile. Adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale le 29 juillet, celle-ci veut réduire notamment les durées de procédures, mais « durcit assez sévèrement tout le dispositif d'expulsion, d'éloignement du territoire des personnes à qui le séjour est refusé et qui n'ont pas de papiers », regrette Lise Faron.

Aujourd'hui, l'arrivée massive de migrants en provenance d'Erythrée, de Libye, de Syrie ou de Somalie fait trembler l'Europe. L'ombre de « l'envahisseur » est brandie par différents partis et groupes extrémistes. Le ministre adjoint grec à la Marine marchande a indiqué jeudi 3 septembre que plus de 230 000 réfugiés et migrants ont rallié la Grèce par la mer depuis le début de l'année, contre environ 17 500 pour la même période en 2014. Ces immigrés arrivent dans l'espace Schengen sans papiers officiels. Une partie d'entre eux ne feront que passer en France pour atteindre le Royaume-Uni. Beaucoup s'arrêteront dans d'autres Etats avant d'arriver jusqu'en France notamment en Allemagne. Un petit nombre feront une demande de droit d'asile en France.

L'asile

La France longtemps considérée comme une terre d'asile ne l'est pourtant plus. En 1939, près d'un million d'Espagnols fuyant la dictature franquiste avaient trouvé refuge en France. Entre 1975 et 1985, elle avait accueilli 110 000 boat-people qui fuyaient les Khmers rouges. Depuis 2011, ce ne

sont que 7 000 Syriens qui ont obtenu la protection officielle de la France alors qu'on estime que quatre millions d'entre eux ont quitté leur pays.

En 2009, quelque 47 686 demandes d'asiles ont été déposées auprès des autorités françaises. Seules 10 401 demandes ont été acceptées. Pour 2014, ce sont 64 811 personnes qui ont fait des démarches dans ce sens. 20% d'entre eux se sont vu accorder la protection de la France.

Paris et Berlin proposent des quotas de réfugiés

Aujourd'hui, cette arrivée en masse est une question européenne qui met la France face à ses propres difficultés de gestion de l'immigration. Le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve assure dans une tribune publiée dans Libération du mercredi 2 septembre que « la France n'a pas failli », citant la Constitution de 1793, « Le peuple français donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté ». Et de rappeler que la France accueillera 9 000 réfugiés au cours des deux prochaines années. Un nombre qui reste bien faible face à la réalité des arrivées et à l'engagement des pays voisins. « L'accueil des réfugiés, c'est dans notre ADN [...], mais aujourd'hui on se situe en milieu du peloton européen en matière d'accueil et on n'est pas une voix forte sur le sujet », a déclaré à l'AFP, Pierre Henry, directeur général de l'association France Terre d'Asile. Selon Eurostat, en 2014 le plus grand nombre de personnes ayant obtenu un statut protecteur a été enregistré en Allemagne (47 600) soit une hausse de 80% par rapport à 2013.

Face à l'urgence et au nombre d'arrivées de ces derniers jours, François Hollande et Angela Merkel ont annoncé jeudi 3 septembre avoir proposé à l'Union européenne « un mécanisme permanent et obligatoire » d'accueil des réfugiés. Ils évoquent notamment des « quotas contraignants ». Ces propositions seront soumises le 14 septembre prochain à un Conseil des ministres de l'Intérieur des 28.

## **Arte journal**

31/08/2015

[Geneviève Jacques]

## **France Info**

31/08/2015

[Geneviève Jacques]

## **RCF / Le temps de le dire : L'Europe au défi des réfugiés**

04/09/2015 Présentée par Stéphanie Gallet

Durée émission : 55 min

Fallait-il la photo du corps d'Aylan Kurdi, 3 ans, échoué sur une plage turque, pour que l'Europe se rende compte de la fragilité et du drame des réfugiés? On en parle avec Stéphanie Gallet.

Il aura fallu une photo, celle d'un petit corps d'enfant échoué sur une plage pour qu'enfin l'opinion semble ouvrir les yeux. Un petit corps après des centaines d'autres, déjà ensevelis dans les flots de la mer Méditerranée.

Une photo peut-elle changer le monde? Jusqu'à présent seuls les ONG, les Eglises et quelques chercheurs osaient dire que la France et l'Europe avaient les capacités d'accueillir ces victimes de la guerre et de la misère.

Depuis une semaine les choses ont changé. Angela Merkel, chancelière allemande, a fait entendre la conscience de l'Europe. Si elle échoue dans la crise des réfugiés, nous dit-elle, elle perd ce lien avec

les droits civils universels. Ce ne serait plus l'Europe, celle que nos pères fondateurs ont rêvée et créée. Jeudi 3 septembre 2015, François Hollande prenait la parole pour annoncer qu'il fallait mettre en place un dispositif permanent pour accueillir les réfugiés et les répartir en Europe.

Mais alors que des milliers de gens attendent encore en Hongrie de pouvoir rejoindre l'Allemagne, l'Europe semble divisée: chaque pays n'étant pas encore prêt à prendre sa part de la misère du monde.

- > S'il vous plaît, que cela ne se répète pas ! [Lire le communiqué de presse de la Conférence des Evêques de France, 04/09/2015]
- > L'Association Pierre Claver
- > La Cimade
- > Secours catholique - Caritas France
- > EurActiv

#### Invités

Ayyam Sureau , fondatrice de l'association Pierre Claver  
Geneviève Jacques , président de la Cimade  
Claire Sabah , chargée de projets au département Accueil et droits des étrangers au Secours Catholique  
Alexis Poulin , journaliste, directeur d'EurActiv France

<https://rcf.fr/actualite/leurope-au-defi-des-refugies>

## **Le Monde / En France, de timides élans citoyens en direction des réfugiés**

04/09/2014 Julia Pascual

La pétition « Nous voulons accueillir les réfugiés », lancée il y a trois jours par le collectif La vague citoyenne a dépassé, vendredi 4 septembre au matin, les 14 000 signataires. « La France réagit par le repli et nous ne sommes pas d'accord, défend Brigitte Comard, membre du collectif implanté dans le Sud-Ouest. Nous sommes des gens engagés à gauche. Nous voulions désespérément un gouvernement de gauche et on s'est planté. »

Autre initiative : la start-up Singa a lancé fin juin une application qui met en relation des réfugiés politiques avec des personnes prêtes à les accueillir. « Depuis deux jours, nous avons reçu 550 propositions », s'étonne sa codirigeante Alice Barbe. Sur Facebook, plus de 14 000 personnes sont invitées à participer samedi 5 septembre à un « rassemblement citoyen en solidarité avec les migrants » à Paris. Des rendez-vous sont pris à Vannes, Rouen ou Marseille.

Les appels à manifester n'ont pourtant réuni en août qu'à peine plus d'une centaine de personnes, à Calais ou à Paris. Mercredi 2 septembre, un sondage commandé par BFM-TV indiquait d'ailleurs que 56 % des personnes interrogées « se disent opposées à ce que la France accueille une part de migrants et... [article payant]

[Jean-Claude Mas]

## **Slate / Petit guide de tout ce que vous pouvez faire pour**

# venir en aide aux réfugiés

03/09/2015 Leïla Marchand

Des dons au volontariat, en passant par le crowdfunding, il existe de nombreux moyens de soutenir les migrants et leurs familles restées au pays.

La photo du cadavre d'Aylan Kurdi, cet enfant syrien venu s'échouer sur une plage après le naufrage de son embarcation dans la Méditerranée, a fait l'effet d'un électrochoc. La crise des migrants a désormais un visage. Alors que les responsables européens ont promis de lancer dès aujourd'hui des propositions pour l'accueil des migrants, que peut-on faire en tant que citoyen? Comment transformer cette vague d'émotion en aide concrète?

Il ne suffit pas de se laisser aller aléatoirement à sa bonne volonté, mais de donner de la bonne manière et au bon endroit. Dans une ville allemande, par exemple, la police a dû demander au public d'arrêter d'apporter de la nourriture, des vêtements et des jouets aux réfugiés, car ils étaient submergés.

## 1. Donner de l'argent

On cherche souvent à donner des fournitures, des vêtements, des médicaments. Et c'est une bonne chose lorsque l'on se situe tout près de ceux qui ont besoin d'aide. Mais parfois, les fournitures choisies ne sont pas les plus pertinentes (même si une «Wish list Amazon» circule sur le net). «Entre 50 et 70% des fournitures envoyées dans des zones sinistrées ne sont pas utiles», rappelle le site Quartz, notamment la plupart des médicaments, qui, après un travail de tri, se révèlent souvent inutiles ou périmés.

À grande échelle, l'argent reste le plus facile à distribuer. Les organisations internationales disposent généralement d'un réseau local et peuvent directement apporter de l'aide aux personnes là où elles en ont le plus besoin. L'argent donné à la Fédération internationale de la Croix-Rouge, par exemple, pourra être redistribué au Croissant Rouge en Syrie, qui pourra l'utiliser pour acheter de la nourriture ou d'autres fournitures locales. Sur son site, la fédération a dressé une carte des zones où un plan d'action a été mis en place et où ses ressources financières vont se concentrer:

## 2. Soutenir les associations internationales

- ▶ L'agence des Nations Unies pour les réfugiés a mis en place un programme d'allocations en espèces pour permettre aux familles syriennes de prendre en main leurs dépenses les plus urgentes en médicaments et en nourriture.
- ▶ The International Rescue Committee travaille à améliorer les conditions de vie des réfugiés dans les camps de transit des îles grecques, construit des douches, apporte de l'eau potable et les informe sur leurs droits.
- ▶ L'organisation Save the Children apporte son aide aux réfugiés en Jordanie, au Liban, en Irak, en Égypte, avec de la nourriture, des vêtements et des abris.
- ▶ Médecins Sans Frontières a dépensé 3,5 millions d'euros en Syrie en 2014. Les équipes ne peuvent plus intervenir dans les zones détenues par l'État islamique, et ont dû quitter l'hôpital général, mais elles viennent en aide à un réseau de médecins locaux et s'occupent des populations déplacées dans des camps de fortune. MSF a également lancé des opérations de recherche et de sauvetage en mer des migrants en Méditerranée.

► L'Unicef défend la cause des enfants dans 190 pays du monde, dont la Macédoine, pays de passage des migrants en transit par la route des Balkans, où l'association met en place des tanks à eau pour les familles qui arrivent déshydratées, et travaille sur le terrain avec les autorités locales.

► Médecins du Monde a fait une de ses priorités d'agir dans les pays d'origine des migrants (Afghanistan, Afrique subsaharienne...) mais aussi tout au long du parcours migratoire (Turquie, Algérie, Sahel...) pour leur apporter des soins.

### 3. Aider les associations et actions locales

En France, entre 5 et 15.000 personnes transitent chaque année par Calais. Là-bas, comme l'indique France 3 Nord Pas de Calais, les associations CCFD-Terre Solidaire, la Cimade, Emmaüs-France, Médecins du Monde, Calais Migrant Solidarity et le Secours Catholique sont très présentes pour aider les migrants et elles aussi fonctionnent grâce aux dons de ceux qui les soutiennent.

La fondation MOAS (Migrant Offshore Aid Station) est une association basée à Malte qui vient en assistance aux migrants en détresse en mer grâce à un bateau d'expédition et une équipe expérimentée de sauveteurs. Le compteur sur son site indique que 11.124 vies ont été sauvées grâce à son action.

### 4. S'impliquer dans des initiatives citoyennes... avec parcimonie

En Islande, 10.000 Islandais ont ouvert une page Facebook et lancé une pétition pour accueillir des réfugiés. En Allemagne, un groupe de citoyens désireux de partager leurs maisons avec les réfugiés ont lancé la plateforme «Bienvenue aux réfugiés» où plus de 780 Allemands se sont déjà inscrits, indique le Guardian.

En France, l'idée a fait des émules et le réseau Calm a vu le jour, lancé par l'association Singa. Chacun peut s'y engager à offrir l'hospitalité à un réfugié, ou bien simplement faire un don à l'association.

Ici et là, les citoyens se mobilisent d'eux-mêmes pour collecter des dons. Via le site Just Giving, un couple d'anglais, Diane et Bob ont réussi à lever près de 7.000 livres pour aller eux-mêmes, en voiture, apporter de la nourriture aux migrants. Même objectif pour cet étudiant anglais de 19 ans, qui demandait 200 livres et se retrouve avec 5.000 livres, ou ce pub de Londres qui a levé 6.000 livres.

À la mémoire du garçonnet sur les côtes méditerranéennes, un fond spécifique a même été créé via le site Just Giving dont les fonds seront reversés à l'association anglaise Hand for Hand for Syria.

Cet élan d'émotion et de solidarité rappelle celui du réfugié syrien Abdul Haleem Al-Kader. Sa photo, le montrant avec sa fille dans les bras en train d'essayer de vendre des stylos dans les rues de Beyrouth, a fait le tour des réseaux sociaux et une campagne de crowdfunding a été lancée pour lui venir en aide. Ces campagnes lancées par des particuliers, sont séduisantes car «personnalisées» et elles «montrent l'impact direct des dons». Mais elles doivent être considérées avec prudence:

«Ceux qui ont mis au point cette campagne ont joué sur l'émotion des internautes suscitée par les photos. Par contre, on ne sait rien de cet homme, de sa famille, ni même de la personne qui a mis au point cette collecte. En tant qu'ONG, nous devons rendre des comptes, à nos donateurs et à nos sponsors, pour leur assurer que leur argent sera bien utilisé. Cette campagne échappe au rendu de compte et à la transparence. Il n'y a aucun moyen de vérifier où part l'argent.»

## 5. Faire entendre sa voix

De plus en plus de citoyens manifestent leur solidarité face aux gouvernements qui tardent parfois à agir. Des pétitions en ligne circulent, comme celle d'Avaaz et celle de Change.org. Pour faire entendre votre voix dans la rue, vous pouvez également rejoindre les rassemblements qui commencent à s'organiser sur Facebook. Plus de 10.000 personnes ont déjà répondu à l'appel à manifester le samedi 5 septembre, à 17h.

## **Atlantico / Pour le rétablissement de la double peine ? Mais oui bien sûr !**

01/09/2015 Benoît Rayski

Elle aurait une valeur dissuasive pour les délinquants étrangers. Et la population française penserait que c'est justice.

Bruno Le Maire, que l'on n'entendait guère, vient enfin de sortir du bois. Il demande que soit rétablie la double peine (expulsion du territoire français des étrangers condamnés après leur sortie de prison) et l'expulsion immédiate des apprentis djihadistes, étrangers également, fichés "S". Avec cette initiative, le candidat à la primaire des Républicains se marque à droite, très à droite. Plus à droite que Nicolas Sarkozy pourtant champion en la matière. A ce propos, et sur cette question là, on n'entend guère l'ancien président de la République. Et pour cause. C'est lui qui en 2003 avait aboli la double peine. 2003 comme c'est loin ! Et ce qui était peut-être bon alors ne l'est assurément plus aujourd'hui. Nicolas Sarkozy s'emploiera sans aucun doute à le faire savoir. Ou alors ce serait mal le connaître.

Nous vivons une période où des centaines de jeunes, étrangers parfois, vont se faire la main en Syrie et en Irak. Une période où chacun sait qui remplit nos prisons, même si les statistiques ethniques sont interdites. A situation nouvelle, lois nouvelles... Mais une loi rétablissant la double peine serait entachée, nous dit-on, parce que de circonstance ?

Allons donc ! Il suffit pour voir les choses en face de regarder l'évolution de plus en plus sévère des lois contre le viol et la pédophilie ces 20 dernières années. Eh oui, les lois s'adaptent, évoluent. Dans certains cas ce qui était naguère un délit devient un crime. Dans d'autres de nouveaux crimes et de nouveaux délits sont inscrits dans le Code pénal.

Mais, objecteront les défenseurs des droits de l'homme, les étrangers seraient alors discriminés par rapport aux français. Mais qu'y a-t-il de scandaleux à ce qu'un étranger n'ait pas tout à fait les mêmes droits qu'un ressortissant français ? Sinon il faudrait nier toute valeur à la Carte nationale d'identité que tant d'étrangers convoitent à juste titre...

Il demeure que la proposition de Bruno Le Maire porte une estampille très droitiste. De quoi faire hurler la LDH, la Cimade, le MRAP etc... Quelle importance ? Ces organisations se sont à jamais discréditées. Pour contrer "la préférence nationale", socle idéologique du FN, elles ont inventé et instrumentalisé "la préférence immigrée".

Vous trouvez que c'est mieux ? On ne peut non plus négliger l'impact symbolique et psychologique d'une loi. Tel fut le cas de celle – emblématique pour la gauche – sur le mariage pour tous. Elle ne s'applique qu'à quelque milliers de personnes. Le rétablissement de la double peine n'en concerne guère plus.

## **Europe 1 / Ce que vous pouvez faire pour aider les migrants**

04/09/2015 BW

PETIT GUIDE PRATIQUE - La photo du jeune Syrien mort noyé sur une plage de Turquie a choqué le monde entier. Certains d'entre vous se demandent certainement comment aider les migrants. Voici quelques pistes...

La photo du jeune Aylan Kurdi a choqué le monde entier. Elle l'a peut-être aussi un peu réveillé. Des élans de solidarité naissent ici et là. En Allemagne, des familles accueillent des migrants chez eux. A Munich, où des réfugiés arrivent tous les jours, des citoyens les ont simplement accueillis avec des pancartes de bienvenue. En Islande, une page Facebook a été ouverte pour réclamer au gouvernement d'accueillir plus de migrants. Et les Français dans tout ça ? Que pouvons-nous faire ? Si certains veulent tendre la main à ces migrants en situation de détresse, voici quelques pistes de solidarité.

Donner de l'argent aux associations, c'est toujours utile

Quand on veut donner quelque chose, on pense tout de suite aux vêtements ou à la nourriture. Mais ce geste de générosité n'est pas forcément le plus pertinent. "Entre 50 et 70% des fournitures envoyées dans des zones sinistrées ne sont pas utiles", explique le site Quartz, cité par Slate.fr. Le travail de tri est parfois trop long et trop laborieux pour les ONG sur place. Quand vous envoyez un don à une association humanitaire, vous pouvez être sûr que cet argent sera bien redistribué. L'Unicef, Médecins du monde ou encore Médecins sans frontières (la liste n'est pas exhaustive) sont autant d'associations qui s'occupent des populations déplacées.

Vous porter vous-même volontaire

Vous trouvez le chèque trop facile ou trop insuffisant ? Vous voulez faire plus ? Vous pouvez toujours devenir bénévole dans une association. La démarche est très simple, il suffit de vous présenter dans une association comme la Cimade, Emmaüs ou encore le Secours Catholique (là non plus, la liste n'est pas exhaustive) et proposer vos services.

Et les initiatives citoyennes ? Une bonne idée ?

Le meilleur exemple nous vient sans aucun doute d'Islande. Dans ce petit état insulaire de 320.000 habitants, près de 5% de la population a décidé d'ouvrir une page Facebook et de lancer une pétition pour accueillir plus de migrants dans leur pays. En France, une très belle initiative vient de voir le jour : une sorte de "couchsurfing" pour réfugiés. Le réseau Calm (Comme à la maison) a été récemment lancé par l'association Singa. N'importe qui peut décider d'héberger un migrant chez lui. En quelques clics, vous pourrez rapidement aider concrètement quelqu'un.

## FranceTVinfo / Migrants ou réfugiés ?

04/09/2015

La chaîne Al Jazeera a provoqué un débat sur le choix des mots pour décrire les milliers de personnes qui tentent de rejoindre l'Europe, souvent en provenance de Syrie, d'Afghanistan ou d'Erythrée.

Rue89 ou Al Jazeera ne veulent plus utiliser le terme « migrants ». Le Figaro, Le Monde ou France 3 l'utilisent.

Pour Pierre Haski de Rue89, " quand arrêtera-t-on de qualifier de "migrants" des hommes, femmes et enfants qui ont le droit d'être considérés comme des "réfugiés", fuyant une guerre terrible ? " Pour le correcteur du Monde "un réfugié est quelqu'un qui a trouvé un refuge, " les personnes en déplacement sont des "migrants ".

La définition du Larousse pour le migrant est : celui effectue une migration. Il s'agit du « déplacement volontaire d'individus ou de population d'un pays dans un autre ou d'une région dans une autre pour des raisons économiques, politiques ou culturelles ». Toujours selon le Larousse, un réfugié est « une personne ayant quitté son pays d'origine pour des raisons politiques, religieuse ou

raciale ».

Selon la convention de Genève est « éligible au statut de réfugié toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité » (...)

Le terme de « réfugiés » semble donc devoir être utilisé d'autant plus que, souligne la Cimade (association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile), « le terme "migrant" doit être utilisé avec précaution, car il n'est dénué ni d'idéologie, ni d'ambiguïté ».

Vous trouverez ci-dessous les liens ayant trait à ce débat

«Migrant», «exilé», «réfugié»: le poids des mots

Migrants ou réfugiés : où est la frontière ?

«Migrants» ou «réfugiés» : quels mots pour rendre compte de ces drames humains ?

Al-Jazeera n'utilisera plus le mot "migrants"

Migrants ou réfugiés, quelle différence? Un débat qui passe du médiatique au politique

Doit-on les appeler "migrants" ou "réfugiés" ?

Migrants et réfugiés : des mots aux frontières bien définies

## **BFMTV / Journal 15h45**

04/09/2015

[Geneviève Jacques]

## **REGIONAL**

---

### **Le Progrès / ENTRETIEN. Jean-Claude Mas : "la France n'est pas à la hauteur"**

29/08/2015

Pourquoi l'Europe est-elle incapable de se mettre d'accord ?

Certains Etats européens sont craintifs de leur opinion publique. Ils redoutent une logique de rejet. Pourtant, les responsables politiques doivent dépasser ces craintes, qui sont souvent d'ordre socio-économique, et faire comprendre l'enjeu et l'effort de solidarité à déployer parce que nous sommes

face à des personnes en situation de survie. Plusieurs études montrent par ailleurs que l'immigration de façon générale n'a pas de conséquences sur le chômage ou la protection sociale d'un pays. Bien au contraire. Mais l'Europe manque de courage pour affronter cette opinion publique et engager une politique communautaire collective afin de répondre à la demande des personnes migrantes. L'Allemagne vient d'ouvrir une brèche de solidarité qui doit faire réfléchir.

Quelles solutions votre organisation préconise-t-elle ?

L'Europe doit prendre sa part de responsabilité au même titre que d'autres pays non-européens car elle est en partie responsable des désordres mondiaux qui entraînent ces déplacements de population. En outre, l'Union européenne s'est soi-disant construite sur des valeurs de solidarité et d'entraide entre les peuples et a signé des conventions internationales qui l'obligent envers les demandeurs d'asile. Ces facteurs plaident pour un accueil renforcé des personnes d'autant que cette situation va durer, notamment parce que les pays qui étaient en première ligne pour accueillir les personnes migrantes ne peuvent plus faire face. Par exemple, beaucoup d'Erythréens ne peuvent plus se fixer en Libye. Jusqu'à présent, l'UE a plutôt mis ses moyens financiers sur le contrôle de l'immigration.

La France semble bien silencieuse sur ce dossier...

L'Etat français n'est clairement pas à la hauteur de l'enjeu. En 2014, notre pays a été le quatrième pays d'accueil européen, loin derrière l'Allemagne : 65 000 demandes d'asile (dont 25 % acceptées) contre plus de 200 000. Ramenés à la population, ces chiffres nous placent au moins au 8e rang européen. Notre capacité d'accueil n'est donc pas explosive à condition qu'il y ait une mobilisation des pouvoirs publics. Le problème, c'est que le dispositif est sous-calibré depuis des années, pas à la hauteur d'un pays comme la France.

(\*) Association de solidarité active avec les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile

Propos recueillis par C. B

[Reprises dans le Dauphiné, L'Alsace]

## **La République des Pyrénées / Les Mardis de l'insolite : de beaux moments en Haut-Béarn**

31/08/2015

Les "Mardis de l'insolite" ont fêté cet été leurs 7 ans d'existence. L'événement est né à Précilhon, au domicile de Gérard Huré et Josiane Delloule. "L'idée était de créer un rendez-vous hebdomadaire et convivial pendant l'été, raconte Gérard Huré. Depuis, le principe est resté le même : chacun vient avec un petit quelque chose à manger, pour profiter d'une soirée de rencontres et d'échanges autour d'un concert, d'un débat, d'une pièce de théâtre..."

Hébergés pendant cinq ans chez Gérard Huré et Josiane Delloule, les "Mardis de l'insolite", changent désormais de maison chaque semaine. "C'était fatigant d'organiser autant de rendez-vous hebdomadaires chez nous. La nouvelle formule est bien meilleure : cela permet d'avoir droit à dix rendez-vous bien différents, car la soirée est imprégnée de la personnalité des hôtes ainsi que des lieux mis à disposition. "

Des rendez-vous très différents

Cette année encore, c'est la diversité qui a caractérisé les différents rendez-vous, entre une rencontre autour de l'art primitif avec Monique Peytral à Mauléon, ou encore la narration d'histoires d'émigrants ossalois avec la participation de la Cimade (association de solidarité active avec les migrants) à Bilhères en Ossau. "Nous avons eu entre 50 et 100 personnes par soirée, c'est un été plutôt réussi."

À travers ce voyage hebdomadaire au coeur du Piémont et de ses trois vallées, de nombreuses personnes sont montées sur les planches. "Artistes, artisans ou citoyens, tout le monde peut participer, à partir du moment où l'on a envie de partager quelque chose." Pendant ces soirées gratuites, les participants sont payés au chapeau. De belles rencontres amenées à se reproduire

l'année prochaine. Gérard Huré tient à modifier le moins possible l'esprit de ces soirées, au cours desquelles le Haut-Béarn s'amuse à refaire le monde.

► A Issor, une dernière soirée animée

Demain soir, le dernier "Mardi de l'insolite" de l'été se déroulera chez Nathalie Bigou, aux "Chambres de Jeanne", à Issor, à partir de 19h. La programmation a été dévolue à Alain Larrivet, musicien multi-instrumentiste, qui a invité une quinzaine d'artistes locaux à se représenter (harpiste, accordéoniste, danseurs, poètes...), pour une soirée consacrée au thème du mouvement. Pour plus d'informations sur le lieu : <http://chambresdejeanne.com/>

## **Midi libre / Migrants : les chiffres de Robert Ménard**

01/09/2015

On sait la question sur l'immigration chère à Robert Ménard. Le maire de Béziers souhaite une politique nationale beaucoup plus ferme sur le sujet et ne s'en cache pas. Ainsi, alors que les dirigeants européens se penchent, depuis plusieurs semaines, sur la problématique et avant même les propos dominicaux de Manuel Valls, à la tribune socialiste de La Rochelle, Robert Ménard y était allé de sa petite étude statistique sur le centre d'accueil des demandeurs d'asile de Béziers (Cada), dépendant de la mairie (\*). Et cette fois, le premier magistrat a dévoilé sa méthode de calcul. "J'ai demandé que l'on communique les chiffres sur les trois dernières années, afin d'avoir une étude assez fiable.

Moins de 13% ont obtenu le statut de réfugié politique

De 2012 à 2014, le Cada géré par la Ville a accueilli 399 réfugiés. 51 d'entre eux, c'est-à-dire moins de 13 %, ont obtenu le statut de réfugiés ou des protections subsidiaires. Sur les 87 % restants, il y a eu trois retours volontaires et aucune reconduite à la frontière par les forces de l'État. Alors que la loi l'exige !", explique Robert Ménard. Des chiffres qui permettent au premier magistrat de développer sa thèse : "Au lieu de provoquer des sommets européens pour trouver de nouvelles réglementations, on devrait commencer par faire appliquer la loi, telle qu'elle existe. On fait travailler des fonctionnaires, des tribunaux sur ces dossiers pour rien du tout, puisqu'au final la loi n'est jamais appliquée." Et Robert Ménard de rappeler qu'il s'est battu "toute ma vie pour défendre les droits de gens persécutés, mais quel signal envoie-t-on quand près de 87 % des gens qui sont déboutés de leur demande d'asile peuvent rester sur le territoire français sans être inquiétés ?". Reste à savoir si une loi strictement appliquée suffirait à refroidir les espoirs de vie meilleure de personnes prêtes à mourir pour rejoindre l'Europe.

Deux centres d'accueil existent sur Béziers. L'un géré par la Cimade (qui n'a pas voulu s'exprimer sur le sujet), au 14, rue de la Rotonde. L'autre est administré par la Ville, rue de l'Oasis. Le maire de Béziers demande l'application de la loi.

## **Midi Libre / Propos racistes : 1 500 € d'amende pour l'ex candidat frontiste**

04/09/2015

Le candidat aux départementales du canton de Saint-Chély, exclu du FN, condamné pour ses posts racistes sur Facebook.

Ce jeudi après-midi, était convoqué à la barre du tribunal correctionnel de Mende Jean-François Étienne, 77 ans, pour incitation à la haine ou à la violence en raison de l'origine, de l'ethnie, de la nation, de la race ou de la religion, par parole, écrit, image ou moyen de communication au public par voie électronique. Cet ex-candidat aux élections départementales du printemps dernier, sous l'étiquette Front national, avait diffusé "des messages à connotation raciste, inquiétants dans leur contenu", comme l'a souligné le président Hervé Dupen, sur sa page Facebook. Les faits qui lui sont

reprochés se sont produits entre le 22 février et... [article payant]

## **France 3 Languedoc-Roussillon / Najib, réfugié afghan, ancien de la jungle de Calais et boulanger à Soudorgues**

C'est l'histoire, finalement heureuse, d'un homme. Un Afghan orphelin qui quitte son pays natal en 2008, à cause de la guerre et des menaces de mort des Talibans. Il traverse toute l'Europe et se retrouve à Calais puis au centre de rétention de Nîmes. Là, une rencontre et tout bascule...

Cet homme au travail n'est pas un boulanger ordinaire.

Avant de pétrir la pâte à Soudorgues, dans les Cévennes gardoises, il a connu l'enfer de l'exil puis celui de la jungle des migrants de Calais.

Najib Nasary est né en Afghanistan. Il est orphelin et originaire de Bela, province de Larman.

Aujourd'hui à 28 ans, il vit et travaille dans le Gard, il s'est découvert une passion pour le pain. Mais il a connu bien des aventures pour en arriver là.

Menacé de mort par les Talibans, dans son pays, il n'a d'autre solution que de partir pour survivre. C'était en 2008, il avait 20 ans. 8 mois de galère et de peur l'attendent, pour traverser à pied tout un continent, Pakistan, Iran, Turquie, Grèce, avant d'arriver en France.

La suite pour Najib, ce sont quelques mois à Calais, puis Nîmes et le centre de rétention administrative.

Grâce à la paroisse protestante, Najib rencontre Wicki et Jean-Louis. Des Soudorguais d'adoption sensibilisés à la détresse de ce réfugié. Ils vont l'aider à régulariser sa situation, à apprendre notre langue et à avoir un titre de séjour.

Depuis l'obtention de son CAP de boulanger à Alès, Najib confectionne du pain bio dans les Cévennes. Et il fait l'unanimité. L'homme est fier de son intégration et heureux d'être libre.

Prochaine étape pour lui, décrocher son permis de conduire.

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/languedoc-roussillon/gard/ales/najib-refugie-afghan-ancien-de-la-jungle-de-calais-et-boulanger-soudorgues-790145.html>

[Cimade dans reportage vidéo]

## **Le journal de Mayotte / Eloignement des enfants : le tribunal administratif rappelle la loi à l'Etat**

02/09/2015

Le tribunal administratif annule une mesure d'éloignement d'un mineur rattaché arbitrairement à un adulte. Une mesure symbolique mais qui place une nouvelle fois l'Etat face à ses manquements.

Le tribunal administratif (TA) rappelle à l'Etat qu'expulser des enfants ne peut pas se faire n'importe comment. Dans un arrêt rendu ce mardi, il annule la décision d'expulsion d'un enfant arbitrairement rattaché à un adulte.

Ce dossier avait déjà fait parler de lui. L'histoire débute le 18 décembre 2014. Ce jour-là, un kwassa est intercepté dans les eaux mahoraises. A bord, parmi les passagers, un enfant est alors rattaché à un majeur, un adulte responsable censé exercer l'autorité parentale, comme le veut la loi. Problème : aucun lien de parenté n'est réellement établi entre le jeune et le majeur.

Ce dossier aurait pu passer inaperçu sauf qu'une avocate, Marjane Ghaem, est informée par la CIMADE, une association de solidarité avec les migrants, de l'éloignement imminent de cet enfant de 8 ans sans aucun représentant légal à ses côtés. Les parents du petit habitent à Mayotte avec des titres de séjour, et c'est pour les rejoindre qu'il a été placé sur le kwassa.

Le T.A. rappelle l'Etat à ses propres lois

Le 19 décembre, l'avocate engage deux procédures. La première en référé, pour obtenir un jugement d'urgence. A sa grande surprise, ce jugement confirme l'éloignement. L'enfant repart donc sous les yeux de ses deux parents avec l'escorte de force de l'ordre vers le centre de rétention administrative (CRA). Il est bel et bien expulsé.

Deux semaines plus tard, le juge des référés du Conseil d'Etat annulera cette décision.

La 2e procédure va prendre plus de temps. Il s'agit d'un jugement sur le fond dont l'avocate attend les motivations. Trois magistrats autour du président du T.A. Chemin examinent le dossier et ils tranchent. Dans leur décision rendue hier, non seulement l'enfant n'aurait pas dû être expulsé mais le tribunal se permet d'aller assez loin, rappelant les règles auxquelles l'Etat est censé se conformer en matière d'expulsion des mineurs.

Il y évoque un avis du Conseil d'Etat du 9 janvier 2015 ainsi que la Convention internationale des droits de l'enfant. Le TA rappelle donc l'Etat aux lois qu'il a voté et aux conventions internationales qu'il a signées et ratifiées.

Les conditions d'expulsions d'un mineur

Oui, un enfant mineur étranger peut être placé dans un centre de rétention, mais son expulsion est soumise à 3 conditions : doivent être clairement établis, son état civil, « la nature exacte des liens qu'il entretient avec » la personne à laquelle il est rattaché ainsi que « les conditions de sa prise en charge dans le lieu à destination duquel il est éloigné ».

Ces trois contraintes sont loin d'être respectées. « Au mois de juin, on a eu le cas d'un adulte avec 6 enfants rattachés portant des noms différents. C'est une technique pour expulser le maximum de mineurs », explique Yohan Delhomme, de la CIMADE Mayotte. Pour l'association, le rattachement arbitraire est monnaie courante.

Quant à savoir quelle est la vie des enfants à leur arrivée à Anjouan, personne n'est vraiment en mesure de répondre.

Comment changer les choses ?

A Mayotte, l'Etat est-il en mesure de conformer à ses propres règles ? La question se heurte aux flux de migrants et donc aux moyens qu'il faudrait mettre en œuvre pour permettre une application de la loi. Une délégation de la CIMADE a rencontré le préfet et le commandant du CRA en juin. « Ils ont expliqué que c'est matériellement impossible. Ils ne peuvent pas vérifier le lien effectif entre un enfant et un adulte et ils ne peuvent donc pas respecter l'avis du Conseil d'Etat. C'est donc un aveu d'illégalité de la part de l'Etat. La politique répressive passe avant le respect des droits humains », regrette Yohan Delhomme.

Pour la CIMADE, seuls deux axes pourraient faire changer les choses. « Sur le court terme, il faudrait mettre les moyens à la préfecture pour permettre aux adultes présents à Mayotte d'avoir des papiers et donc de faciliter le regroupement familial par la voie légale. Cela éviterait de mettre des enfants en danger sur des kwassas, car de toute façon, ces enfants vont venir à Mayotte », relève Yohan Delhomme.

Mais du côté de la préfecture, le maintien des effectifs est déjà une victoire compte tenu des contraintes budgétaires nationales. « Là encore, on privilégie la répression lorsqu'on annonce 44 policiers de la PAF et 16 gendarmes supplémentaires », dénonce Yohan Delhomme.

Une mesure symbolique

Le 2e axe est à envisager à plus long terme, c'est celui du développement régional. « C'est absurde d'engager une île d'un archipel sur la voie du développement sans que les îles à 70km se développent. Tant qu'on aura un PIB à Mayotte 5 fois supérieur à l'île voisine, le flux ne s'interrompra pas. » Mais malheureusement, cet écart de richesse est une réalité qui est appelée à n'être, dans les années qui viennent, que grandissante.

La décision de TA est donc appelée à n'être que symbolique et ne devrait pas modifier les politiques mises en œuvre par l'Etat. D'autant que le nombre de procédures qui ont pu être engagées depuis le début de l'année pour faire respecter les lois concernant les migrants reste parfaitement anecdotique au regard de celui des expulsions.